

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur
Nom chimique	: diéthyl éther; éther
Nom IUPAC	: diethyl ether
N° Index	: 603-022-00-4
N° CE	: 200-467-2
N° CAS	: 60-29-7
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119535785-29
Code du produit	: DETE-01A
Formule brute	: (C ₂ H ₅) ₂ O

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : utilisation en laboratoire

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

labbox labware s.l.
Migjorn, 1
Boîte postale Barcelona (SPAIN)
08338 Premia de Dalt – SPAIN
ES
T +34 937 07 79 70 - F +34 937 909 532
info@labbox.com - www.labbox.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 937 077 970 (For technical information_Office Hours) In case of medical emergency phone 112 or to your local emergency number.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Liquides inflammables, catégorie 1	H224
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	H336
Full text of H and EUH statements: see section 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP)

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (CLP)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.

— Ne pas fumer.

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Phrases EUH

EUH019 - Peut former des peroxydes explosifs.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance

: Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%
Ether diéthylique	N° CAS: 60-29-7 N° CE: 200-467-2 N° Index: 603-022-00-4 N° REACH: 01-2119535785-29	≥ 100

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Toux. Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination. nausées, vomissements.

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: rougeur, démangeaisons, larmes. Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Douleurs abdominales.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: de la poudre ABC.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. L'agitation peut provoquer une charge électrostatique.
Danger d'explosion	: Peut former un mélange explosif avec l'air.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Oxydes de carbone (CO, CO ₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Combustible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ecarter toute source d'ignition. Éviter tout contact avec l'eau. Ne pas inhaler les vapeurs.
-------------------	--

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiliter mécaniquement la zone de déversement.
----------------------	--

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Produits incompatibles : matières combustibles. Agent oxydant. Acides forts.
- Matières incompatibles : Sources de chaleur. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
- Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)	
UE - Indicative Occupational Exposure Limit (IOEL)	
Nom local	Diethylether
IOEL TWA	308 mg/m ³
IOEL TWA [ppm]	100 ppm
IOEL STEL	616 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	200 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Oxyde de diéthyle
VME (OEL TWA)	308 mg/m ³
VME (OEL TWA) [ppm]	100 ppm
VLE (OEL Ceiling/STEL)	616 mg/m ³
VLE (OEL Ceiling/STEL) [ppm]	200 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires contraignantes
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
Nom local	Diethylether
AGW (OEL TWA) [1]	1200 mg/m ³
AGW (OEL TWA) [2]	400 ppm
Limitation de crête	1(l)

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)	
Remarque	DFG,EU
Référence réglementaire	TRGS900
Grèce - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Αιθυλαιθέρας
OEL TWA	1200 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	400 ppm
OEL STEL	1500 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	500 ppm
Référence réglementaire	Π.Δ. 90/1999
Italie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Dietilere
OEL TWA	308 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	100 ppm
OEL STEL	616 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	200 ppm
Référence réglementaire	Allegato XXXVIII del D.Lgs. 9 aprile 2008, n. 81 e s.m.i.
Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Éter etílico
OEL TWA [ppm]	400 ppm
OEL STEL [ppm]	500 ppm
Référence réglementaire	Norma Portuguesa NP 1796:2014
Roumanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Oxid de dietil/Dietil eter/ Eter etilic
OEL TWA	308 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	100 ppm
OEL STEL	616 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	200 ppm
Référence réglementaire	Hotărârea nr. 584/2018
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Etiléter
VLA-ED (OEL TWA) [1]	308 mg/m ³
VLA-ED (OEL TWA) [2]	100 ppm
VLA-EC (OEL STEL)	616 mg/m ³
VLA-EC (OEL STEL) [ppm]	200 ppm
Remarque	VLI (Agente químico para el que la U.E. estableció en su día un valor límite indicativo. Todos estos agentes químicos figuran al menos en una de las directivas de valores límite indicativos publicadas hasta ahora (ver Anexo C. Bibliografía). Los estados miembros disponen de un tiempo fijado en dichas directivas para su transposición a los valores límites de cada país miembro. Una vez adoptados, estos valores tienen la misma validez que el resto de los valores adoptados por el país).

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)	
Référence réglementaire	Límites de Exposición Profesional para Agentes Químicos en España 2019. INSHT
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Diethyl ether
WEL TWA [1]	310 mg/m ³
WEL TWA [2]	100 ppm
WEL STEL	620 mg/m ³
WEL STEL (ppm)	200 ppm
Référence réglementaire	EH40/2005 (Third edition, 2018). HSE

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	616 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	44 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	308 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	15,6 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	54,5 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	15,6 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	2 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,2 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1,65 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	9,14 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,914 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,66 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	4,2 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas inhaler les vapeurs.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

EN 374.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables (EN 166)

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:

des gants de protection

Autres protecteurs de la peau Vêtements de protection - sélection du matériau

Condition	Matériau	Norme
Excellente résistance:	Tétrafluoréthylène	

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

La présente fiche de données de sécurité correspond aux conditions spécifiques ayant justifié l'enregistrement de la substance conformément à l'article 17 ou 18 du règlement REACH. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Apparence	: Liquide.
Masse moléculaire	: 74,12 g/mol
Odeur	: Pas disponible
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: -116 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 34,58 – 34,59 °C Atm. press.: 760 mm Hg Decomposition: 'no'
Inflammabilité	: Pas disponible

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: 2 vol %
Limite supérieure d'explosion	: 48 vol %
Point d'éclair	: -45 °C Atm. press.:
Température d'auto-inflammation	: 175 °C
Température de décomposition	: > 550 °C
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 0,337 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: 0,24 mPa·s (20 °C)
Solubilité	: Modérément soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans l'éther de pétrole. Soluble dans le chlorure d'hydrogène. Eau: 7 g/100ml
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: 0,82 – 0,89
Pression de vapeur	: 587 hPa (20 °C)
Pression de vapeur à 50 °C	: 1780 hPa
Pression critique	: 36063 hPa
Masse volumique	: 713 kg/m ³
Densité relative	: 0,71
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2,6
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1,9
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Energie minimale d'ignition	: 0,19 mJ
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: 1
Conductivité	: 30 pS/m
Teneur en COV	: 100 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Instable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Ne pas laisser au contact de l'air. Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

DL50 orale rat	1600 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat (mg/l)	99 mg/l
CL50 inhalation rat (ppm)	32000 ppm

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: other:no information available
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:no information available

Danger par aspiration : Non classé

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

Viscosité, cinématique	0,337 mm ² /s
------------------------	--------------------------

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

CL50 - Poisson [1]	2560 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
LOEC (chronique)	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

12.2. Persistance et dégradabilité

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,03 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	0,026 g O ₂ /g substance
DThO	2,6 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,012 % DTO

12.3. Potentiel de bioaccumulation

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

BCF - Fish [1]	0,9 – 9,1
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,82 – 0,89
Potentiel de bioaccumulation	Basse.

12.4. Mobilité dans le sol

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur (60-29-7)

Tension superficielle	0,017 N/m
-----------------------	-----------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus 07 01 04* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques 16 05 06* - produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: UN 1155
N° ONU (IMDG)	: UN 1155
N° ONU (IATA)	: UN 1155
N° ONU (ADN)	: UN 1155
N° ONU (RID)	: UN 1155

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE)
Désignation officielle de transport (IMDG)	: ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE)
Désignation officielle de transport (IATA)	: Diethyl ether
Désignation officielle de transport (ADN)	: ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE)
Désignation officielle de transport (RID)	: ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE)
Description document de transport (ADR)	: UN 1155 ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE), 3, I, (D/E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1155 ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE), 3, I (-40°C c.c.)
Description document de transport (IATA)	: UN 1155 Diethyl ether, 3, I
Description document de transport (ADN)	: UN 1155 ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE), 3, I
Description document de transport (RID)	: UN 1155 ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE), 3, I

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3
Étiquettes de danger (ADR) : 3



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3
Étiquettes de danger (IMDG) : 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3
Étiquettes de danger (IATA) : 3



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3
Étiquettes de danger (ADN) : 3



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3
Étiquettes de danger (RID) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : I

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Groupe d'emballage (IMDG) : I
Groupe d'emballage (IATA) : I
Groupe d'emballage (ADN) : I
Groupe d'emballage (RID) : I

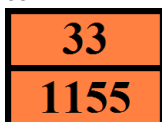
14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Quantités limitées (ADR) : 0
Quantités exceptées (ADR) : E3
Instructions d'emballage (ADR) : P001
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP7, MP17
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T11
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2
Code-citerne (ADR) : L4BN
Véhicule pour le transport en citerne : FL
Catégorie de transport (ADR) : 1
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S20
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 33
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E
Code EAC : •3YE

Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 0
Quantités exceptées (IMDG) : E3
Instructions d'emballage (IMDG) : P001
Instructions pour citernes (IMDG) : T11
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2
N° FS (Feu) : F-E
N° FS (Déversement) : S-D
Catégorie de chargement (IMDG) : E
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW2
Point d'éclair (IMDG) : -40°C c.c.
Propriétés et observations (IMDG) : Colourless, volatile and mobile liquid with a pleasant aromatic odour. Flashpoint: -40°C c.c. Explosive limits: 1.7% to 48%. Boiling point: 34°C. Immiscible with water. In the presence of oxygen or on long standing or exposure to sunlight, unstable peroxides sometimes form; these may explode spontaneously or when heated. Strongly narcotic. Readily ignited by static electricity.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E3
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Interdit
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : Interdit

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 351
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 361
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 30L
Code ERG (IATA) : 3AH

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1
Quantités limitées (ADN) : 0
Quantités exceptées (ADN) : E3
Transport admis (ADN) : T
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A
Ventilation (ADN) : VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1
Quantités limitées (RID) : 0
Quantités exceptées (RID) : E3
Instructions d'emballage (RID) : P001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP7, MP17
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T11
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP2
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN
Catégorie de transport (RID) : 1
Numéro d'identification du danger (RID) : 33

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

Code de référence	Applicable sur
3.	UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur
3(a)	UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur
3(b)	UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur
40.	UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur n'est pas sur la liste Candidate REACH

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Diethylether is not subject to REGULATION (EU) No 1005/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 September 2009 on substances that deplete the ozone layer.

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 100 %

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 2; N° ID 80).

Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV) : This product is subject to ChemVerbotsV Annex 2 Entry 2. The following requirement must be observed: Basic requirements for the implementation of the submission (according to § 8 paragraph 1, 3 and 4).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

Danemark

Classe de danger d'incendie : Classe I-1

Unité de stockage : 1 litre

Remarques concernant la classification : F+ <Flam. Liq. 1>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

UN1155 Ether diéthylique stabilisé avec BHT, AGR, ACS, ISO, Ph. Eur

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Flam. Liq. 1	Liquides inflammables, catégorie 1
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.